

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 355/7e L la Chambre des Députés envoyant en mission en Métropole un membre de la Chambre des Députés.

n° 355/7e L la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
18 mai 1973

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1973

Date du numéro
10 juin 1973

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vu la délibération n° 475/6e L du 24 mai 1968 portant réglementation financière pour le Territoire français des Afars et des Issas
: Vu l'arrêté n° 1634/SG/CG du 23 octobre 1968 portant règlement sur la comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre l'administratif chargés de l'exécution du budget du Territoire et des budgets annexes

A adopté dans sa séance du 18 mai 1973 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

M. André Glardon, rapporteur général de la Commission des finances, se rendra en mission à Paris le 21 mai 1973 par vol AF 464.

Le Président de la Chambre des députés, Jean-Paul CASTEL.